

VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016

Budget primitif 2017 Dossier de presse

Les principales caractéristiques

Le budget primitif (BP) s'équilibre à **255,8 M€**, en diminution de 1,62% par rapport au budget primitif 2016 (260 M€). Cette baisse témoigne des nombreux efforts réalisés pour parvenir à l'équilibre budgétaire.

Comme tous les départements, les Alpes de Haute-Provence doivent composer avec la diminution des dotations d'État et l'augmentation des dépenses sociales.

Les dépenses par section se décomposent de la manière suivante :

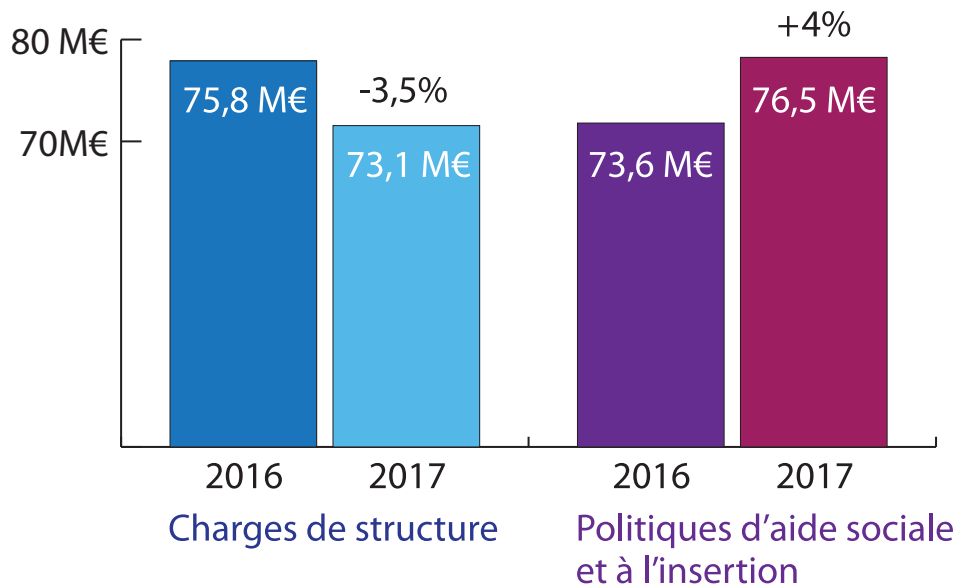
- Fonctionnement : 181 846 557,38 €
- Investissement : 73 928 284,67 €

Le fonctionnement

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont de 181,8 M€ soit une légère augmentation de 0,86 % par rapport au BP 2016.

Si les charges de structures diminuent de 3,5 %, témoignant des économies mises en œuvre entre 2016 et 2017, les prestations d'aides sociales et d'insertion sont en augmentation de 4 % sur cette même période.

FONCTIONNEMENT



⇒ Les compétences sociales sont assurées, les niveaux de service en matière de routes sont préservés, les collèges conservent les moyens adaptés à leurs besoins.

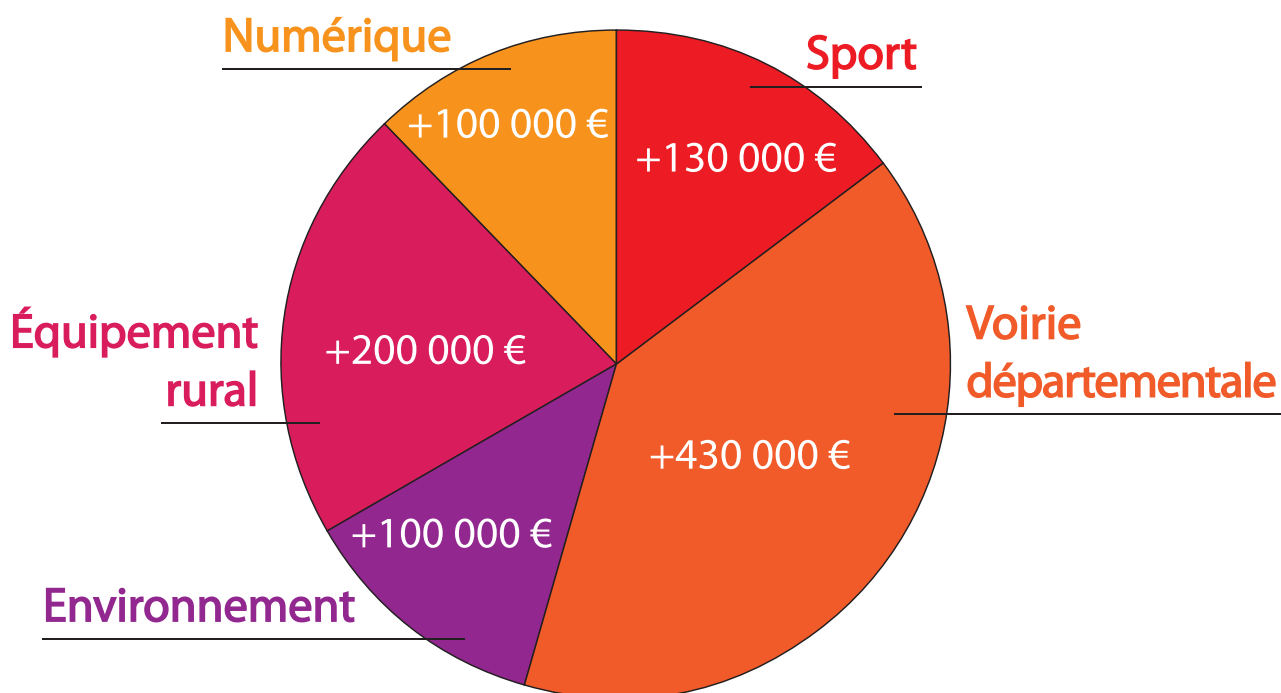
L'investissement

L'investissement, hors remboursement de la dette, est de **43 M€**. Son niveau **reste élevé** par rapport aux départements de même strate, mais il est en baisse de 7,8 % par rapport à 2016 (46,7 M€).

Malgré des contraintes budgétaires toujours plus fortes, le Conseil départemental continue à investir dans l'économie locale au travers de plusieurs projets d'envergure.

Dans quelques secteurs les investissements du Département seront plus importants en 2017 qu'en 2016 :

INVESTISSEMENT EN HAUSSE



En 2017 le Département investit :

- ⇒ Extension des locaux, et construction d'un gymnase, Collège Maria Borrély, Digne-les-Bains : 1,9 million €
- ⇒ Participation à la rénovation de la cité scolaire Paul Arène de Sisteron : 500 000 €
- ⇒ Travaux d'aménagement dans les collèges : 2,2 millions €
- ⇒ Dans le cadre du CPER :
 - en voirie, le désenclavement de Digne : 619 000 € en 2017 sur un montant total de 7, 8 millions € de contribution départementale
 - en opérations ferroviaires, 300 000 € en 2017, sur un montant total de 9, 48 millions € de contribution départementale
- ⇒ Travaux de mise aux normes et d'accessibilité : 450 000 € dans les collèges et 300 000 € dans les autres bâtiments départementaux
- ⇒ Aménagement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) : 200 000 €
- ⇒ Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Forcalquier en centre médico-social (CMS) : 400 000 €
- ⇒ Aménagement de l'hôtel de police, Digne les Bains, études de programmation et maîtrise d'œuvre : 360 000 €
- ⇒ Reconstruction du pont sur la Durance à Manosque : 4,1 M€
- ⇒ Reconstruction du pont du Riou Sec à Saint-Paul sur Ubaye, RD 902 : 420 000 €
- ⇒ Confortement du pont de Sainte Croix sur le verdon, RD 111 : 800 000 €
- ⇒ Très Haut Débit : déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant, 1,3 million € dans le cadre du syndicat mixte ouvert PACA THD

La fiscalité

Le budget primitif 2017 a nécessité des mesures rigoureuses et des économies dans de nombreux domaines. Malgré cela nous avons dû avoir recours à une hausse de la fiscalité directe pour équilibrer le budget.

Le taux du foncier bâti passe **de 19,53 % en 2016 à 20,7 % en 2017**, ce qui reste un niveau inférieur au taux moyen des départements de moins de 250 000 habitants, soit 21,66 %.

Cette augmentation est un choix difficile mais indispensable pour le maintien des services et des prestations essentielles pour les Bas-Alpins.

Exemples des impacts sur de l'évolution du taux de la taxe sur le foncier bâti :

- ⇒ Appartement de 85 m² dans un immeuble ancien à Digne-les-Bains : +20 €.
- ⇒ Maison récente de 110 m² avec jardin à Digne-les-Bains : +35 €.
- ⇒ Maison récente de 107 m² avec jardin à Champtercier : +29 €.
- ⇒ Propriété à usage d'habitation et agricole, terrain de 1ha21, 2 appartements de 68 m² et 110 m², à Mison : + 40 €.
- ⇒ Maison de 86 m² avec jardin à Sisteron : + 27 €.
- ⇒ Maison avec jardin de 118 m² à Manosque : + 24 €.
- ⇒ Maison avec jardin de 115 m² à Valensole : + 31 €.

CONTACTS PRESSE

Adrien LECOMTE

Chargé de communication
04 92 30 04 20 / 07 84 31 09 14
adrien.lecomte@le04.fr

Xavier DELCROIX

Chef du service communication
04 92 30 04 09 / 06 32 64 29 22
xavier.delcroix@le04.fr

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT